

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

Durée **2 jours**

• Intervenants :

Claude VOLKMAR Directeur général

Fabrice DELADOEUILLE Psychologue clinicien

Cyrile FANTINO Chef de service SAVS GRIM 69

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILLOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 - télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS TECHNIQUES

Comprendre et accompagner les personnes en situation de handicap psychique

FORMATIONS

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

De plus en plus d'établissements médico-sociaux sont confrontés à une évolution de leur public avec une part plus importante de personnes en situation de handicap psychique. Cette évolution est notamment liée à la volonté de permettre aux patients psychiatriques de sortir de l'hôpital pour aller vers des formes de prise en charge plus individualisées et visant une réinsertion sociale. Elle est également liée à la reconnaissance explicite du handicap psychique dans le texte de la loi du 11 février 2005.

L'accueil des personnes en situation de handicap psychique en établissement médico-social est très souvent source d'étonnement voire de désarroi ou d'inquiétude pour les professionnels habitués à travailler auprès d'autres types de population.

MODULE 1 (une demi-journée)

CONNAÎTRE LES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNANT LE HANDICAP PSYCHIQUE

La reconnaissance récente d'un Handicap lié à la maladie mentale au long cours par la loi 2005-102 résulte d'un long combat des associations de familles confrontées aux difficultés de trouver des lieux d'accueil et d'accompagnement pour leur descendant dont la pathologie est stabilisée, et dont l'hôpital prévoit la réorientation vers une structure médico-sociale. Cette reconnaissance oblige à repenser les politiques publiques et les dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

OBJECTIFS

Connaître les principaux axes des politiques publiques conduisant à la prise en compte du Handicap psychique par le secteur médico-social.

CONTENU

- Les textes législatifs et réglementaires.
- Les principaux rapports d'experts.
- Les débats sur le périmètre de la notion de Handicap psychique, et la question de la prévalence.
- Les relations entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social sur la question de l'accompagnement au long cours, et les études sur les hospitalisations inadéquates.

MODULE 2 (une journée)

CONNAÎTRE LE HANDICAP PSYCHIQUE

La variabilité de l'état de la personne handicapée psychique, son fonctionnement psychique caractéristique, ainsi que la puissance des affects que génère la relation à ces personnes amènent plusieurs questions :

- Comment se préparer individuellement et collectivement à accueillir cette population aux besoins spécifiques ?
- Comment accompagner au quotidien, c'est-à-dire comment être dans la relation tout en gardant un recul nécessaire ?